

Commission de l'application des normes

Date: 27 mai 2025

Les gouvernements concernés sont invités à soumettre des informations écrites sur les manquements graves à l'obligation de faire rapport avant le 27 mai 2025.

► Informations sur les cas de manquement grave aux obligations de faire rapport et autres obligations liées aux normes fournies par les gouvernements

Guinée

Manquement à l'envoi d'informations en réponse aux commentaires de la commission d'experts

Le gouvernement a fourni les informations écrites suivantes.

Le ministre du Travail et de la Fonction publique reconnaît les insuffisances constatées et réaffirme sa volonté de renforcer ses efforts en matière de respect de ses engagements envers les organes de contrôle de l'OIT. À cet égard, nous tenons à souligner que la Guinée a bénéficié de l'appui du Bureau de l'OIT à Dakar, à travers notamment une formation en ligne organisée au profit de plusieurs cadres en charge de la rédaction des rapports. De plus, une assistance technique directe a été apportée pour l'élaboration des rapports attendus.

Dans une dynamique de structuration du processus de reporting, le ministère a procédé à la désignation de points focaux au sein des départements sectoriels concernés, chargés de faciliter la collecte d'informations sur la mise en œuvre des conventions ratifiées. Par ailleurs, il est important de noter que des efforts considérables ont été déployés cette année, permettant à la Guinée de transmettre 17 rapports sur les 23 demandés, marquant ainsi un progrès significatif dans l'accomplissement de ses obligations.

Suite à notre requête, une session de renforcement des capacités est prévue en juillet prochain, au bénéfice des cadres avec l'appui d'une fonctionnaire du Département des normes internationales du travail. Nous vous remercions pour votre compréhension et pour l'accompagnement constant de l'OIT en vue de soutenir les efforts de la République de Guinée dans le respect de ses obligations internationales.